

Image not found or type unknown



Doit on payer 3 mois de préavis si il y à une expulsion?

Par **sophie**, le **18/06/2011** à **19:05**

Bonjour,
Je vous contact car j'ai des amis qui se font expulser à la fin du mois et nous voudrions savoir si ils doivent payer les 3 mois de préavis qu'ils auraient du payer normalement. merci de me contacter le plus rapidement possible s'il vous plait.

Par **mimi493**, le **18/06/2011** à **22:49**

Je suppose qu'il y a jugement ?

Par **sophie**, le **19/06/2011** à **12:31**

ba normalmen ils devaien payer au mois de septembr mai ils se sont arangé à payer le huissier en plusieurs fois!! si payen il payeront pas au tribunal!! mai nou on ve savoir si il son obligé de payer les 3 mois de préavis!!

Par **cocotte1003**, le **19/06/2011** à **13:45**

Bonjour, si l'huissier se présente pour l'expulsion, il n'aura pas à payer les 3 mois de préavis, par contre s'ils partent "à la cloche de bois", le propriétaire est en droit de demander le

préavis ,cordialement

Par **mimi493**, le **19/06/2011** à **15:01**

donc il n'y a eu aucune jugement. Le bail est toujours en cours, ils doivent le préavis normalement.